



« L'Art de la Science » : Règlement du concours 2019

Article 1 – Organisation

Le lycée Pierre-Gilles de Gennes-ENCPB (75013 Paris) organise un concours d'écriture gratuit qui aura lieu du **mercredi 10 avril 2019 (révélation du sujet imposé) au mercredi 5 juin 2019 (annonce des gagnants)**.

La date limite pour le dépôt ou l'envoi des productions est fixée au mercredi 29 mai 2019 (pour les modalités d'envoi ou de dépôt, voir l'article 5)

Article 2 – Participation

Ce concours d'écriture est gratuit, et **sous réserve de l'acceptation du présent Règlement.**

Il est réservé à trois catégories de participants :

- **Elèves du lycée Pierre-Gilles de Gennes-ENCPB, enseignement secondaire**
- **Etudiants du lycée Pierre-Gilles de Gennes-ENCPB, enseignement supérieur**
- **Elèves de troisième des collèges des trois académies franciliennes (qui peuvent demander le lycée dans leurs vœux Affelnet) : académies de Paris, Créteil, Versailles.**

Pour soumettre leurs productions au jury du concours, les élèves extérieurs au lycée (élèves de troisièmes des académies franciliennes) doivent être parrainés par un de leurs professeurs, qui co-signera la fiche d'inscription/autorisation donnée en annexe.

Les élèves mineurs participant au concours devront justifier d'une autorisation préalable des parents exerçant l'autorité parentale ou de son représentant légal indiquant expressément l'adhésion au présent règlement pour pouvoir participer au concours. Elle devra être envoyée/déposée impérativement par les participants au même moment que la production du candidat.

Article 3 – Thème du concours et caractéristiques à respecter

3-1. Thème imposé :

Ecriture d'une nouvelle, d'un poème, d'une chanson ou d'une courte pièce de théâtre s'inspirant d'une œuvre emblématique à la fois de l'histoire des arts et de l'histoire des sciences

L'œuvre sélectionnée cette année est une des premières photographies couleurs du XXème siècle : le portrait des *Jeunes paysannes Russes* de Sergei Mikhailovich Prokudin-Gorskii réalisé en 1909, à l'occasion de son voyage d'exploration de la Russie. La photographie est visible sur le site du lycée, sur la page consacrée au concours.

Le texte ou la chanson pourra évoquer la rencontre entre le photographe parcourant la Russie et les trois jeunes filles et imaginer les circonstances dans lesquelles la photographie a été prise. Seront valorisées les références à la démarche et à la technique scientifique du photographe, qui sont expliquées sur le site du lycée, sur la page consacrée au concours.

Le Lycée se réserve le droit de refuser tout texte ne répondant pas à ces critères, ou qui serait contraire aux lois en vigueur ; sera notamment refusé, tout texte à caractère diffamatoire, raciste, obscène, dénigrant, injurieux, menaçant, violant la vie privée d'autrui ou illicite de quelque autre manière que ce soit.

3-2. Formes à respecter :

- S'il s'agit d'un texte : il devra être dactylographié et ne pas dépasser 6 pages (en police Calibri, Arial ou Times New Roman, caractères en taille 12)
- S'il s'agit d'une chanson : fichier format MP3 envoyé par mail à l'adresse

lartdelascience@encpb.org

avec en parallèle le texte dactylographié (durée maximale de la chanson : 5 minutes).

SUR TOUS LES TEXTES (texte de la chanson qui accompagne le fichier MP3 ainsi que les textes des autres productions), devront figurer en lettres capitales :

- Le nom, prénom, âge et classe de l'élève (ainsi que son numéro de badge s'il est élève du lycée), le numéro de téléphone d'un responsable ou son propre numéro de téléphone s'il s'agit d'un étudiant majeur
- La catégorie à laquelle il appartient (élève du lycée /élève d'un collège francilien)
- Pour les élèves de troisième, le nom et l'adresse e-mail de l'enseignant les parrainant
- Le nom et l'adresse entière de l'établissement auquel appartient l'élève s'il n'appartient pas au lycée Pierre-Gilles de Gennes

Les participations anonymes ou ne respectant pas ces critères ne pourront pas être intégrées au concours. Il est possible de coller le texte dans le document modèle fourni en annexe en complétant les cases.

Par ailleurs, il est entendu que les textes sont remis sous cette forme et ne comportent pas d'éléments graphiques, de photographies ou d'illustrations susceptibles d'être protégées par un droit de Propriété intellectuelle.

3-3. Originalité

Les textes ne devront pas avoir été édités au préalable ou fait l'objet d'un projet de publication. Les candidats doivent respecter les droits d'auteur et ne pourront en aucun cas reproduire des éléments d'écrits, de publications et/ou commentaires publiés par des tiers. Les mêmes règles s'appliquent à la mélodie si le candidat choisit de présenter une chanson.

Article 4 : désignation des lauréats

Un jury composé, entre autres, de professeurs de lettres et de sciences sélectionnera les 3 meilleures productions (une par catégorie d'élève : lycéens de l'établissement, étudiants de l'établissement, élèves de troisième d'un collège francilien). Les lauréats recevront chacun 50 euros en chèques culture. La liste des 3 lauréats sera affichée sur le site du lycée le mercredi 5 juin à 16h.

Article 5 - Modalités d'inscription et de participation

Ce concours est annoncé sur le site du lycée Pierre-Gilles de Gennes-ENCPB

Les candidats qui répondent aux conditions énoncées à l'article 1 du présent règlement doivent envoyer ou déposer au lycée sous format papier leurs textes dactylographiés accompagnés OBLIGATOIREMENT du document intitulé « Inscription/Autorisation » complété et signé, le 15 mai 2019 au plus tard. Les candidats qui présentent une chanson accompagneront ce dépôt de l'envoi d'un fichier mp3 à l'adresse du concours. Aucune clé USB ne sera acceptée. Les documents papier ne seront pas restitués.

Article 5 : Diffusion des textes et chansons

Les candidats lauréats autorisent l'établissement Lycée "Pierre-Gilles de Gennes-ENCPB à afficher et diffuser sur leur site leurs productions, sans aucune contrepartie, pendant 1 an à compter de l'annonce des résultats.

Paris, le 8 Avril 2019